

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D’ADAPTATION AU DROIT DE L’UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 141

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 42

- I. – À la dernière phrase de l’alinéa 3, supprimer les mots :
- « dans les mêmes conditions ».
- II. – En conséquence, à la dernière phrase de l’alinéa 6, procéder à la même suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.